



Comment nommer un gérant de SARL ?

Fiche pratique publié le 11/12/2015, vu 727 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

La désignation du gérant d'une SARL s'effectue lors de la création de la société.

1) Combien ?

Le nombre de gérants est libre. Les statuts peuvent prévoir un nombre fixe ou simplement mentionner que "la société est gérée par un ou plusieurs gérants", ce qui permettra de moduler leur nombre sans avoir à [modifier les statuts](#).

2) Quand le nommer ?

Le gérant d'une SARL doit être [nommé](#) avant de procéder à la publication dans un journal d'annonces légales de la création de la SARL. En effet, son nom doit obligatoirement figurer dans l'avis de constitution de la société.

3) Quelles formalités ?

L'identité du premier gérant est communiquée à l'occasion des [formalités de constitution](#) de la société.

En cas de [changement de gérant](#), un avis de nomination devra être publié dans un journal d'annonces légales et un dossier d'inscription modificative déposé au CFE.